

## Aménagement d'une plateforme bois

### État zéro : avifaune et autres données relatives à la biodiversité

L'étude porte sur la plateforme et son environnement dans un rayon de 35 m au-delà des limites définies à l'exclusion des surfaces comprises dans l'enceinte de l'entreprise industrielle voisine. Deux zones différentes sont concernées : la plateforme elle-même et la zone humide en contrebas (les Étouvières) qui recevra les eaux de ruissellement collectées.

#### 1 - La plateforme

##### 11 - État ancien

Les données les plus anciennes datent des années 2004 et 2005. L'espace concerné est alors dédié aux cultures céréalières avec de rares tronçons de haies discontinues (fig 1).



Figure 1 : paysage agricole initial (10 février 2006)

	2004			2005					
	24-juil	19-oct	24-nov	22-avr	22-mai	14-juin	20-juin	24-nov	12-déc
accenteur mouchet				1					
<b>alouette des champs</b>		2							
bergeronnette grise			2						
<b>brauant jaune</b>					1				
buse variable								1	
corneille noire								1	
grive draine			1						
grive musicienne							1	1	
merle noir					1	1	1		
mésange bleue			1	1					
mésange charbonnière		2	1						
pic vert	1								
pie bavarde		2							
pigeon ramier	1	1					1		4
pinson des arbres			10	1		2	2		
<b>pipit farlouse</b>		1							
rouge-gorge familier		2	1		2				1
verdier d'Europe			2		2	1	1		

Tableau 1 : liste d'espèces et effectifs (2004-2005)

L'inventaire initial de l'avifaune a été dressé lors de 9 visites (2004-2005). Les contacts sont alors précisément notés et localisés sur un plan. Une liste de 18 espèces (tab 1) est dressée dont certaines sont typiques des parcelles labourées du secteur : alouette des champs, bruant jaune, pipit farlouse. Les autres sont liées aux haies ou aux clôtures en limite. Les espèces des cultures sont plus particulièrement ciblées compte tenu de la régression démographique actuelle qui les frappe. Leurs effectifs restent très faibles, illustrant la pauvreté des habitats artificiels engendrés par les pratiques agricoles intensives (essentiellement maïsiculture) sauf sur les lisières herbacées spontanées (fig. 2).



Figure 2 : Lisière attractive pour les passereaux (Janvier 2006)

## 12 – Données récentes

Les oiseaux fréquentant le site de la plateforme actuellement ne sont connus que sur la marge ouest à partir des inventaires réalisés à l'intérieur du site industriel des Champs Jouault. Cependant, la liste actuelle résume probablement la palette des possibilités d'accueil des différentes espèces (tab 2 et annexe 1 pour le statut dans la liste rouge).

On peut classer l'avifaune en fonction de trois habitats principaux :

- **les bâtiments** ont immédiatement attiré les espèces typiques : faucon crécerelle, rouge-queue noir, moineau domestique, bergeronnette grise, tourterelle turque, pigeon biset. La colonisation a été d'autant plus rapide que ces espèces occupent les bâtiments voisins du CSDND. La proximité des bassins de traitement des eaux explique la présence de la bergeronnette des ruisseaux qui est elle liée aux zones humides par exemple.
- **Les friches herbacées et la haie** située au nord-ouest de la plateforme : les oiseaux du bocage occupent depuis longtemps ce tronçon de haie résiduelle de l'ancien parcellaire maintenu en place. Merle, pigeon ramier, rouge-gorge, pouillot véloce, fauvette à tête noire occupent et nichent sur cette partie de la plateforme. De plus, une déprise herbacée au pied de cette haie a été particulièrement attractive auprès des espèces granivores, attractivité renforcée par la proximité de la haie et du roncier spontané qui s'est développé sur la zone expérimentale de réimplantation des souches (fig 2 et 3). Linotte, bruant des roseaux, pinson du nord, accenteur, pipit farlouse, migrateurs et hivernants, profitent du stock de graines disponibles.



Figure 2 : implantation de souches (juin 2008)



Figure 3 : état février 2017

- **Les tas de bois broyé, les troncs et les souches** accumulés sont occupés par le troglodyte, l'accenteur, le merle. D'autres espèces sont observées posées, soit en transit migratoire (traquet motteux), soit en limite de territoire (traquet pâtre).

	2015												2016												2017												
	4/1	8/2	7/3	12/4	3/5	5/7	9/8	6/9	17/10	11/11	6/12	14/2	6/3	3/4	8/5	5/6	3/7	14/8	30/9	23/10	6/11	11/2	8/4	8/5	11/6	14/7	20/8	24/9	21/10	5/11	9/12						
linotte mélodieuse				2						1																					22	<b>25</b>					
pinson des arbres										1	2			1	1								1	1	1			5	2		8	<b>23</b>					
pigeon ramier													2	2	2	1	3	2	1			3		1	1							<b>20</b>					
accenteur mouchet						1	2					1	1	1			1						1					1		2	2	<b>14</b>					
corneille noire	1			1		1	1	1		1	3		1											1	1							<b>12</b>					
bergeronnette grise										2				1	1								2	2		2		1				<b>11</b>					
bruant des roseaux																																9	<b>9</b>				
tourterelle turque																									1	1	3	4					<b>9</b>				
pipit farlouse			3							5																							<b>8</b>				
merle noir		1	1		1						1						1		1											1		<b>7</b>					
rougegorge familier	1	1						1											1		1									1		<b>6</b>					
rougequeue noir							2																2				1	1					<b>6</b>				
troglodyte mignon		1	1																	1	1										1	<b>6</b>					
moineau domestique																											2		3			<b>5</b>					
grive musicienne																						3		1								<b>4</b>					
faucon crécerelle										1					1								1									<b>3</b>					
chardonneret élégant										1																					1	<b>2</b>					
fauvette à tête noire				1																						1							<b>2</b>				
pouillot véloce				1				1																									<b>2</b>				
bergeronnette des ruisseaux															1																		<b>1</b>				
bruant jaune																																	<b>1</b>				
fauvette des jardins	1																																<b>1</b>				
geai des chênes								1																									<b>1</b>				
grive draine			1																														<b>1</b>				
mésange bleue																															1		<b>1</b>				
pie bavarde																		1															<b>1</b>				
pinson du nord																															1		<b>1</b>				
traquet motteux								1																									<b>1</b>				
traquet pâtre																							1										<b>1</b>				

Tableau 2 : Espèces et effectifs présents sur la limite ouest de la plateforme (2015-2017)

### 13 – Visite du 30 novembre 2018

Afin de confronter les données collectées de l'extérieur à la réalité, un relevé a été effectué à l'intérieur du site en dehors de toute activité humaine le 30 novembre 2018.

	intérieur	35 m	au-delà
accenteur mouchet	7	1	
bergeronnette grise	2		
chevalier culblanc	1		
corneille noire			2
grive draine			1
linotte mélodieuse		30	
merle noir		1	
pigeon biset	5		
pinson des arbres	14		
pipit farlouse			1
poule d'eau			1
rouge-gorge familier	1	1	
troglodyte mignon	1		

Tableau 3 : Données du 30 novembre 2018

Cette brève liste est représentative des habitats actuels proposés aux oiseaux sur la plateforme et conforte la première analyse : bâtiments (pigeon biset), tas de souches et troncs (accenteur, troglodyte, merle, rouge-gorge), haies et lisières herbacées (accenteur, pinson), zones nues (bergeronnette), bassins (chevalier cul-blanc). En limite immédiate, les granivores sont perchés sur la haie ou se nourrissent sur les sols cultivés adjacents (linotte). Cette photographie correspond à l'hivernage et serait différente en période nuptiale. Cependant, l'activité industrielle du site ne permettra le cantonnement que d'un nombre limité de couples sur le bâtiment, aux marges de la plateforme et sur les friches temporaires inutilisées.

#### 14 – Projection des potentialités d'accueil de l'avifaune sur la plateforme

Mis à part le bâtiment, les bassins et les haies des limites, le reste de la plateforme constituera un ensemble d'habitats instables et constamment remaniés : les tas de troncs et de bois divers destinés au broyage ne constituent pas à priori un habitat attractif. Ceci dit, non seulement du bois mort est inclus (souches, troncs morts) mais dans son état actuel, la plateforme laisse aux marges des espaces en déprise colonisés par une flore d'adventices pionnières ou de rudérales (fig 4 et 5) porteuses de graines sauvages attractives pour nombre d'espèces : la présence d'au moins 7 accenteurs mouchets lors du relevé du 30 novembre est symptomatique de l'offre de petites graines sauvages. Un rapide inventaire de la flore herbacée encore reconnaissable (hors donc les ligneux des haies) met en évidence des taxons communs mais très attractifs pour l'avifaune (tab 4) : renouée, chénopode, cirse, achillée, etc.

<i>Achillea millefolium</i>	<i>Ranunculus repens</i>
<i>Chenopodium album</i>	<i>Rubus sp.</i>
<i>Chrysanthemum leucanthemum</i>	<i>Rumex acetosa</i>
<i>Cirsium arvense</i>	<i>Rumex obtusifolius</i>
<i>Dactylis glomerata</i>	<i>Salix cinerea</i>
<i>Daucus carota</i>	<i>Sarothamnus scoparius</i>
<i>Epilobium hirsutum</i>	<i>Senecio jacobaea</i>
<i>Fumaria muralis</i>	<i>Sisymbrium officinale</i>
<i>Hypochoeris radicata</i>	<i>Solanum nigrum</i>
<i>Mercurialis annua</i>	<i>Spergula arvensis</i>
<i>Plantago lanceolata</i>	<i>Taraxacum sp.</i>
<i>Plantago major</i>	<i>Trifolium repens</i>
<i>Poa annua</i>	<i>Urtica dioica</i>
<i>Polygonum aviculare</i>	

Tableau 4 : Flore herbacée des surfaces remaniées de la plateforme



Figures 4 et 5 : végétation rudérale et adventices

## 2 - La zone humide des Étouvières

Situé au sud de la RD, cet espace reçoit les eaux de ruissellement du CSDND. Il est géré en collaboration avec le Groupe ornithologique normand dans le cadre de la convention « Refuge » qui prévoit un suivi régulier de l'avifaune du site (Convention 50/014 signée le 20/09/2010, annexe 2).

Il est prévu que les eaux pluviales provenant de la plateforme rejoignent aussi le site.

Un îlot de 2 ha extérieur à l'emprise du site industriel (fig 6 à 8) a été aménagé par l'exploitant afin de gérer l'écoulement des eaux de ruissellement du site provenant des surfaces imperméabilisées (toits, voies de circulation). Ces eaux sont totalement indépendantes des eaux du traitement industriel géré en cycle fermé à l'intérieur du site.



Figure 6 : mare à ceinture de massettes

Figure 7 : dépression à renouée poivre d'eau



Figure 8 : prairie humide à jonc (lit majeur de la Sée)

Des observations sont menées sur la zone humide depuis décembre 2005. Au total, 142 relevés témoignent de l'évolution du peuplement.

Initialement, ces terres agricoles sont occupées par la culture du maïs pour la partie haute ; le bas est une prairie naturelle humide du lit majeur de la Sée, bordée au sud par un ruisseau alimentant le bief du moulin de Cuves (fig 8).

L'avifaune initiale des années 2006 et 2007 est banale, suivant le cycle des cultures et du pâturage par les bovins. Le tarier pâtre niche, la présence de cette espèce des landes traduit symboliquement un état dégradé du bocage. Le bruant des roseaux circule en septembre au passage dans le maïs, tout comme le pouillot véloce, comportements connus dans la région. Plus tard, les chaumes de maïs bien impactés par le passage des lourds engins agricoles retiennent assez d'eau en surface pour que la bécassine se pose. Les hirondelles en migration apprécient la compagnie des bovins autour desquels elles chassent au passage (plus de 70 le 02/08/2006).

Les travaux débutant en janvier 2008 ont pour but de creuser des mares reliées par des canaux dont un en serpentín destiné à augmenter la longueur de rive. Les deux principales masses d'eau sont situées aux deux extrémités des anciennes parcelles de cultures, la prairie humide étant exclue de tout aménagement. Des plantations sont prévues sur certains secteurs.

Dès 2008, mares et canaux sont en eau. De nouvelles espèces apparaissent, toutes caractéristiques des habitats humides. Les observations menées jusqu'en 2017 illustrent d'une part le vieillissement naturel du paysage (développement de la végétation spontanée, saules et massettes demandant à plusieurs reprises des interventions pour limiter ces espèces trop dynamiques ; développement des plantations, haies de limite en particulier), et d'autre part, le rôle majeur des aléas météorologiques, les volumes d'eau en transit n'étant parfois pas suffisants pour alimenter le réseau conçu pour une circulation permanente de l'eau (fig 7).



Figure 7 : fossé en serpentín (mars 2016)

Cette dernière remarque va conduire le gestionnaire à modifier l'aménagement en remplaçant le serpentín par une troisième mare stockant l'eau plus durablement.

Parmi les espèces observées (tab 5), les plus caractéristiques peuvent être rangées en fonction de leur occupation du site. (Statut de menace précisé annexe 2)

- Nicheurs des mares : canard colvert et poule d'eau, réguliers depuis que la végétation des rives est suffisante pour cacher nids ou familles ;
- Migrateurs de passage sur les mares et les rives : c'est essentiellement le chevalier cul-blanc qui profite des aménagements, mais aussi la bécassine des marais ;
- Nicheurs locaux dont les territoires englobent le site : martin-pêcheur, bergeronnette des ruisseaux ;
- Hivernants de passage/stationnement plus ou moins régulier sur les mares : sarcelle d'hiver, canard colvert, héron ;
- Passereaux granivores des aulnes : tarin, chardonneret, pinson du nord... ;
- Passereaux des prairies humides : pipit farlouse, pipit spioncelle ;
- Passereaux des haies denses et saulaies : bouvreuil, pouillot fitis, mésange à longue queue...

Parmi les autres espèces à priori plus largement répandues, le passage de la mésange nonnette par exemple, devenue rare en bocage, est à noter sur le cours du ruisseau.

	2008												2009												2010												2011											
	6/1	10/2	6/7	10/8	6/9	18/10	9/11	14/12	31/1	22/2	21/3	12/4	9/5	23/8	27/9	18/10	22/11	20/12	14/2	7/3	4/7	15/8	12/9	11/12	9/1	13/2	13/3	3/4	8/5	5/6	3/7	7/8	16/10	6/11														
bécassine des marais	18	12			2	1	6	4	25	4	2				1	1	3	10	10					26		4	3	1								1												
bergeronnette des ruisseaux																																				1												
bruant des roseaux																																																
canard colvert										1		1	2	2							2				4						4	10	1															
chevalier culblanc			5	1												1					2	2	1				1																					
héron cendré													1																							1												
martin-pêcheur																									1											1												
pipit farlouse	4							8	18		8							1		3																												
pipit spioncelle									3	1																		2																				
pouillot fitis																												1								1												
poule d'eau																																1	2			3												
sarcelle d'hiver																								2	6																							

	2012												2013												2014												
	8/1	11/2	18/3	8/4	13/5	3/6	7/7	4/8	15/9	13/10	18/11	8/12	6/1	9/2	9/3	14/4	11/5	9/6	7/7	30/11	21/12	12/1	27/2	9/3	19/4	8/6	14/7	15/8	7/9	4/10	9/11	13/12					
bécassine des marais		10	1	2					1			3	2	4	3					1		14														6	
bergeronnette des ruisseaux																				1		1		1													
bruant des roseaux	1	1																				1															
canard colvert			2	2	5			1	4	4						2	2						2	3													
chevalier culblanc							1					1	1		1					1							1	1					1				
héron cendré						1														1																	
martin-pêcheur								1																2													
pipit farlouse		2														1					1															16	
pipit spioncelle	2																					1															
pouillot fitis																																					
poule d'eau			2		3			3	3	2	1		1	1	1	2		4	1				1		1	6	1	2	3	1	1				2		

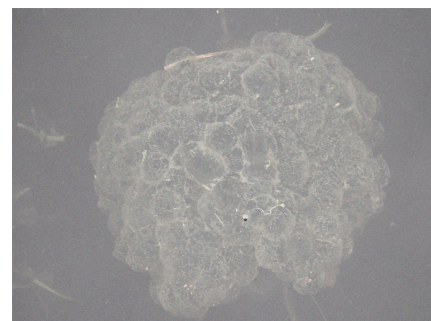
  

	2015												2016												2017												
	4/1	8/2	7/3	12/4	3/5	13/6	5/7	9/8	17/10	11/11	6/12	23/1	14/2	6/3	3/4	8/5	5/6	3/7	14/8	30/9	23/10	6/11	3/12	11/2	19/3	8/4	8/5	11/6	14/7	20/8	24/9	21/10	9/12				
bécassine des marais	5	5	8								4																										
bruant des roseaux			3								1			1	3									4													
canard colvert				1	1			5						1	2	3			6	2						3	3	4	6	3						2	
chevalier culblanc																				1																	
héron cendré				1		1		1										1		2							1										
martin-pêcheur								1																													
pipit farlouse													37	3																						2	
pouillot fitis				1																																	
poule d'eau	4		1	2	3	1	1	3	3	2	3	7	2	1	5	2	5	4	2	2	2	1	3	2	1	3	1	4	4	4	1	2	1		1		

Tableau 5 : oiseaux d'eau et des zones humides observés de 2008 à 2017

**Autres observations :** On notera les pontes régulières de la grenouille agile (fig 8), du crapaud commun dans les mares.

Figure 8 : ponte de grenouille agile (mars 2017)



Le putois est un mammifère rare, de passage sur la zone humide. Une des traces les plus caractéristiques de sa présence est constituée par les cadavres de batraciens qu'il consomme au moment des pontes au printemps (fig 9).



Figure 9 : cadavre de crapaud commun consommé par le putois (février 2018)

Parmi les insectes, le grillon des champs chante sur la partie haute, le Demi-deuil et le Tristan sont deux papillons notables.

### **Conclusion :**

La plateforme bois est un site artificiel dans le bocage du Sud Manche. Du fait du renouvellement d'une partie des matériaux stockés, seuls le bâtiment et les haies des limites seront stables et à même de retenir des espèces sauvages, en particulier des oiseaux. La mesure compensatoire la plus efficacement favorable aux oiseaux concerne les rives des limites, que ce soient des haies ou des clôtures artificielles sur merlon ou non : outre les plantations d'arbres ou de haies, le type d'entretien des rives sera essentiel. La végétation herbacée pourvoyeuse de graines est très attractive, d'autant plus qu'elle est proche des perchoirs refuges des arbres ou des haies. Il suffira de gérer le plus légèrement possible l'entretien, à la limite sans entretien là où c'est possible, les rives concernées. Quant à la zone humide, selon les secteurs boisés ou non, en eau ou non, une gestion différenciée (pâturage, fauchage) devrait sans difficulté augmenter les potentialités d'accueil d'une biodiversité menacée ailleurs dans la vallée de la Sée. Le rejet des eaux excédentaires de la mare aval guidé non vers un fossé mais vers la surface de la prairie, augmentera le degré d'hydromorphie du sol, caractère favorable à la biodiversité des sols des zones humides. Le reboisement prévu sur une partie de la surface devrait d'autre part permettre de reconstituer une large ripisylve.

Pour le Groupe ornithologique normand,

À Caen, le 10 décembre 2018

Jean Collette







**Groupe Ornithologique Normand (GONm)**  
 181 rue d'Auge 14000 CAEN  
 tél. 02 31 43 52 56 . email : gonm@wanadoo.fr

Code Refuge : 50/014

**Convention de création du refuge de.....les ÉTOUVIÈRES / ZE 33-35-36.**

Entre : M. M<sup>me</sup> SAS les Champs Souault  
 Adresse : .....les Champs Souault..... 50670 CUYES.....  
 Tél : .....02.33.58.59.35..... ou courriel : .....champsouault@gmail.com

d'une part,  
 et le **Groupe Ornithologique Normand** déclaré le 1er décembre 1972, agréé au titre de l'article 40 de la loi sur la protection de la nature, dont le siège social est à l'université de Caen, représenté par son président Monsieur DEBOUT désigné ci-après le "GONm", d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**Préambule :** Certaines espèces d'oiseaux doivent trouver dans leur espace vital des éléments indispensables à leur survie (nourriture, site de nidification, etc.) Quelle que soit la nature du site, il est possible de favoriser le développement de certains habitats favorables à ces oiseaux ainsi qu'à bien d'autres espèces sauvages associées (plantes, insectes, mammifères...) Dans cet esprit, le signataire de la convention et le GONm s'associent pour gérer au mieux l'espace concerné.

**Article 1 :** Le GONm s'engage :

- à proposer le nom d'un adhérent référent, « le correspondant », qui peut visiter le refuge une fois par an en compagnie du signataire de la convention si celui-ci le désire. Au cours de cette visite, une liste d'oiseaux est dressée à titre d'information. À la demande, des commentaires peuvent être ajoutés à la liste qui sera fournie sur papier ou par courrier électronique.

[Correspondant:.....Jean COLUET.TE.....]

- à fournir gratuitement un panneau portant la mention « refuge » et le logo du GONm si la demande en est faite (des panneaux supplémentaires peuvent être achetés).

**Article 2 :** Le signataire de la convention s'engage :

- à adhérer à l'association (adhésion par année civile);
- à favoriser la vie sauvage sur tout ou partie de sa propriété chaque fois que cela sera possible par des choix de gestion respectueux des habitats concernés.

**Article 3 :**

La convention signée entre les deux parties entrera en application à la date de signature.

**Article 4 :**

Cette convention est conclue pour une année renouvelable par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie dans le délai d'un mois avant l'expiration de l'année civile en cours.

Lu et approuvé,

Mr Debout  
 Président du GONm

Signature  
 GROUPE ORNITHOLOGIQUE  
 NORMAND  
 UNIVERSITÉ DE CAEN  
 14032 CAEN CEDEX

Cuyes 120/09/2010

M. M<sup>me</sup> LOISEL Simon  
 DG. SAS Les Champs Souault

Signature



CODE	Espèce	Nom scientifiques	LRN France	LRN GONm	LRH GONm	LRN LPO normande	B2	A.I	Art. 4.2	LRN mondiale
B04	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	-	-	VU	-	-	Art. 4.2	VU
C08	Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	-	-	-	-	-	-	Art. 4.2	-
C09	Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	VU	CR	-	CR	-	-	Art. 4.2	CR
F16	Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	-	-	-	-	-	-	Art. 4.2	-
G10	Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	CR	CR	NT	CR	-	-	Art. 4.2	CR
H05	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	-	CR	-	B2	-	Art. 4.2	-
M05	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	VU	VU	-	NT	B2	A.I	-	NT
P03	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	EN	-	-	B2	-	-	-
P04	Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	-	-	-	-	B2	-	-	-
P06	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	-	-	NT	B2	-	-	NT
S12	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	NT	EN	-	-	B2	-	-	-
U06	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	-	-	NT	B2	-	-	NT

## Annexe 1 : Statut des espèces de la zone humide dans la liste rouge des espèces menacées

CODE	Espèce	Nom scientifiques	LRN France	LRN GONm	LRH GONm	LRN LPO normande	B2	Art. 4.2	LRN mondiale
E24	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	NT	-	-	NT	B2	Art. 4.2	NT
P03	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	VU	EN	-	-	B2	-	-
P06	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	-	-	-	NT	B2	-	NT
P07	Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba alba</i>	-	-	VU	-	B2	-	-
P15	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	-	NT	-	B2	-	-
Q02	Traquet pâte	<i>Saxicola torquata</i>	NT	-	-	-	B2	-	-
Q03	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	NT	CR	-	-	B2	-	-
S02	Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	NT	VU	-	-	B2	-	-
S13	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	-	NT	-	B2	-	-
U02	Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	VU	EN	EN	-	B2	-	-
U06	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	EN	-	-	NT	B2	-	NT
U11	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	VU	-	-	-	B2	-	-
U14	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	VU	VU	EN	-	B2	-	-
V01	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	NT	NT	-	-	-	-

## Annexe 1 : Statut des espèces de la plateforme dans la liste rouge des espèces menacées

CR : en danger critique d'extinction

EN : en danger

NT : quasi menacée

VU : vulnérable